

Par courriel

Montréal, le 26 novembre 2018

Art 53-54

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 510 boulevard Labelle,  
Laval**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 6 novembre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Fiche GTC N° 2508, 2 pages
2. Avis d'infraction, 16 novembre 2005, 2 pages
3. Rapport d'inspection, 16 novembre 2005, 2 pages
4. Rapport d'inspection, 17 décembre 1998, 3 pages
5. Avis d'infraction, 16 juin 1998, 2 pages
6. Rapport d'inspection, 12 juin 1998, 4 pages
7. Rapport d'inspection, 27 mai 1998, 2 pages.
8. Fiche technique GERSOL, 11 octobre 1995, 1 page

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

pj

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 2508

NO LIEU : 90314352

ANCIEN NO GTC : 1314

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : PRODUITS SHELL CANADA LIMITEE

NOM DE LA FICHE GTC : Produits Shell Canada Itée

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

ADRESSE

510, boul. Curé-Labelle  
Laval (Québec)

MUNICIPALITÉ

Laval

MRC

Ville de Laval

CODE POSTAL

H7P 2P4

**LOCALISATION CADASTRALE**

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

1596850

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE : 8248-37-0495

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5806977274

LONGITUDE : -73,7878578229

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

**EAU SOUTERRAINE**

Hydrocarbures aromatiques monocycliques \* (pot)

Hydrocarbures légers\*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

**EAU SOUTERRAINE**

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**

**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 2508

NO LIEU : 90314352

ANCIEN NO GTC : 1314

**TRAITEMENT DU DOSSIER**

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1994

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 1995

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

**ÉTAPES D'AVANCEMENT**

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1994
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1994
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**TECHNIQUES DE RÉHABILITATION**

Enfouissement (à préciser)

**IN SITU**

**RESPONSABLES DU DOSSIER**

Rochon, Alain

**DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU**

**CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU**

**QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT**

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

**CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION**

**DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN**

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

**ANNOTATION DE LA FICHE**

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2000-08-11

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2018-11-26



CERTIFIÉ LC 043 833 534

Laval, le 16 novembre 2005

**AVIS D'INFRACTION**

Masnikof Antonios (GMS Triadam)  
510 Boul. Labelle  
Laval P. Qué. H7V 2T2

N/Réf: P-7610-13-01-00637-03

**Objet:** Élimination de matières dangereuses résiduelles (filtres à l'huile usée) dans un lieu non autorisé et réservoir d'huile usée non identifié à Laval.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 08 novembre 2005 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, il a été constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement.

1. Élimination de matières dangereuses résiduelles (filtres à l'huile usée) dans un lieu non autorisé

- Règlement sur les matières dangereuses, articles 11.

2. Réservoir d'huile usée non identifié.

- Règlement sur les matières dangereuses, article 46.

**AVIS D'INFRACTION**

N/Réf.: P-7610-13-01-00637-03

Le 16 novembre 2005

Nous vous demandons de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Marie Hélène Frigon au (450) 661-2008 poste 312.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Jean Brazeau  
Chef d'équipe

JB/MHF/mhf

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00637-03

DATE DE RÉDACTION: 05-11-16

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 05-11-08

. INSPECTEUR: Marie Hélène Frigon

HEURE: arrivée: 15h15  
départ : 15h30

. LIEU INSPECTÉ: **MIANIKOF ANTONIOS (GMS TRIADAM)**  
**510 Boul. Labelle**  
**Laval, P. Qué.**  
**H7V 2T2**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

**M.Tony Miasnikof, propriétaire**

TÉLÉPHONE:

**(514) 688-4941**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 3

. BUT: Vérifier le bien fondé de la plainte concernant la gestion des MDR et en particulier la gestion des filtres à l'huile usée.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

M. Miasnikof avait une attitude très agressive à mon égard.

L'huile usée est entreposée dans un réservoir de 1000 litres qui était identifié avec une étiquette de Castrol GTX et non huile usée. J'ai consulté sur place une facture d'élimination d'huile usée datée du 03 août 2005, chez Environnement P.S.L située au 121, Industriel à Delson au 1-877-955-8221.

Les filtres à l'huile usée sont préalablement égouttés dans un contenant à cet effet et sont récupérés par un recycleur de métal qui passe dans le secteur.

J'ai laissé à M. Miasnikof une liste des destinataires autorisés à recevoir des MDR.

**3. CONCLUSION**

1. Élimination de MDR (filtres à l'huile usée) dans un lieu non autorisé.

-Règlement sur les matières dangereuses résiduelles, article 11

2. Réservoir de matières dangereuses résiduelles (huile usée) non identifié.

- Règlement sur les matières dangereuses résiduelles, article 46

**4. RECOMMANDATION**

Avis d'infraction

**5. VÉRIFICATION**

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON

DATE:05-11-16

. VÉRIFIÉ PAR: JEAN BRAZEAU

DATE:05-11-16

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

*D'accord*

*J'assigne un inspecteur expérimenté pour assistance à l'inspection pour la suite de l'avis d'infraction émis 30 à 45 jrs max. max.*

PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

Photo : 1

Date : 2005-11-08

Note : Réservoir d'huile usée (celui de gauche) d'une capacité de 1000 litres non identifié. Celui de droite est de l'huile neuve.

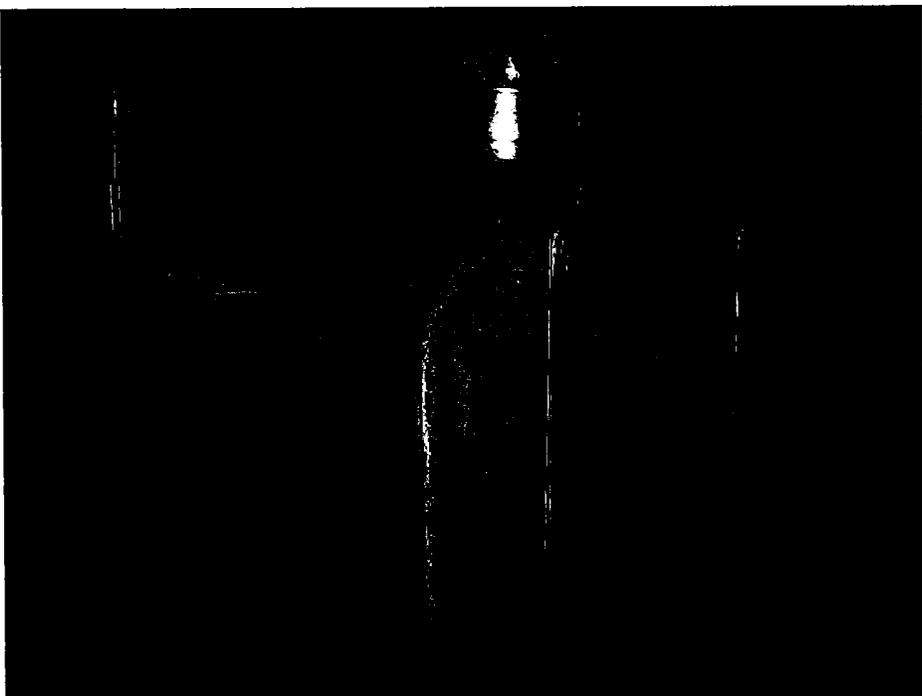


Photo : 2

Date : 2005-11-08

Note : Indicateur de niveau sur le réservoir d'huile usée de 1000 litres.



Photo : 3

Date : 2008-11-08

Note : Filtres à l'huile usés en phase d'égouttement dans un contenant prévu à cet effet.



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00637-03

DATE DE RÉDACTION: 98-12-15

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 98-12-11

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **MIANIKOF ANTONIOS (GMS TRIADAM)**  
**510 Boul. Labelle**  
**Laval, P. Qué.**  
**H7V 2T2**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

**M. Tony Miasnikof, propriétaire**

**(514) 688-4941**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 4

. BUT: Vérifier si l'entreprise brûle ses huiles usées.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je rencontre M. Tony Miasnikof, je me dirige vers les réservoirs d'huile usée et constate qu'il y en a un qui contient de l'huile neuve et l'autre de l'huile usée. Je lui demande qu'est-ce qu'il fait avec ses huiles usées, il me dit les faire éliminer par <sup>Art 23-24</sup> [REDACTED]. Il m'a montré une facture d'élimination datant du 25 juin 1998 où il a fait vidé 1818 litres d'huile usée. Il me dit qu'il les appelle lorsque son réservoir est presque plein. Je lui fait remarquer qu'il devrait avoir une nouvelle facture bientôt. Je lui mentionne que je vais revenir lorsque je serai dans le secteur afin de vérifier ses nouvelles factures d'élimination. La fournaise n'était pas en opération lors de l'inspection.

Dans le garage, à côté de ses réservoirs, il y avait la présence deux contenants de 5 gallons dans lequel étaient égouttés les filtres à l'huile usée.

**3. CONCLUSION**

Aucune infraction à la réglementation

**4. RECOMMANDATION**

Retourner sur les lieux bientôt lorsque je serai dans le secteur afin de vérifier les nouvelles factures d'élimination.

**5. VÉRIFICATION**

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON H. Frigon DATE: 98-12-15

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE: 98-12-17

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, y retourner en janvier 1999.

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1  
DATE: 98-12-11  
Deux réservoirs  
d'huile, un  
contenant de  
l'huile neuve  
et l'autre  
contenant de  
l'huile usée.



PHOTO: 2  
DATE: 98-12-11  
Antonnoir  
sur le réservoir  
d'huile usée.

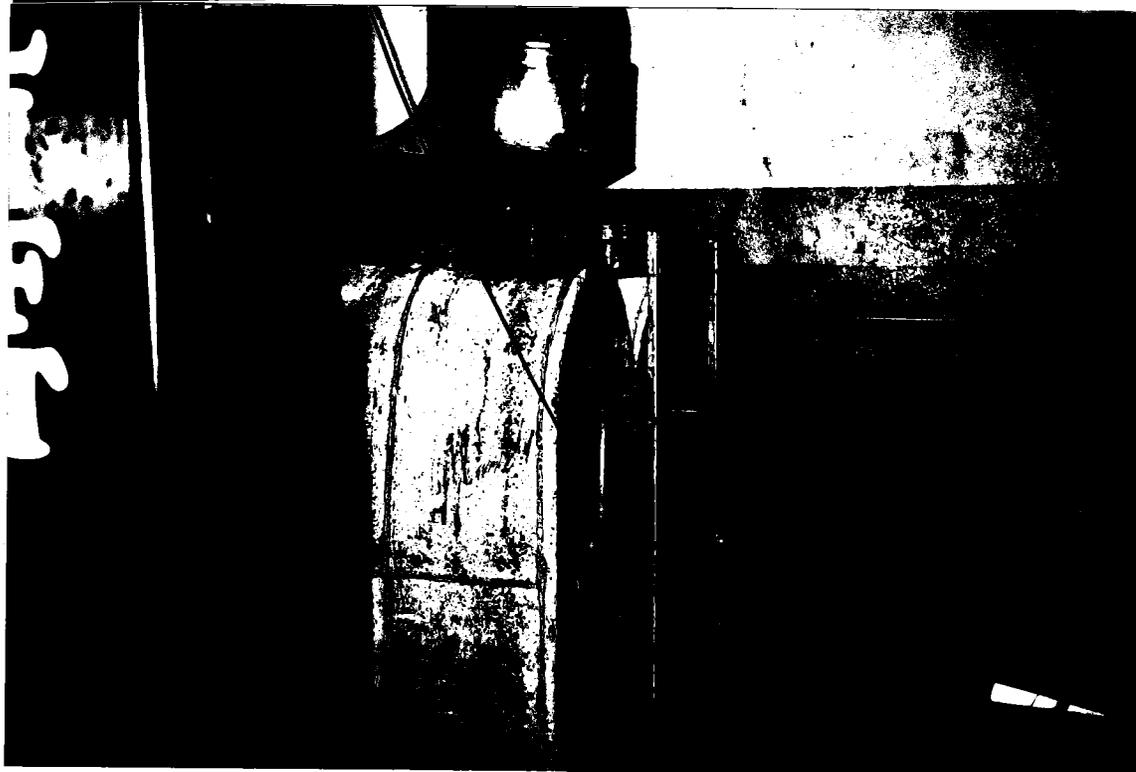
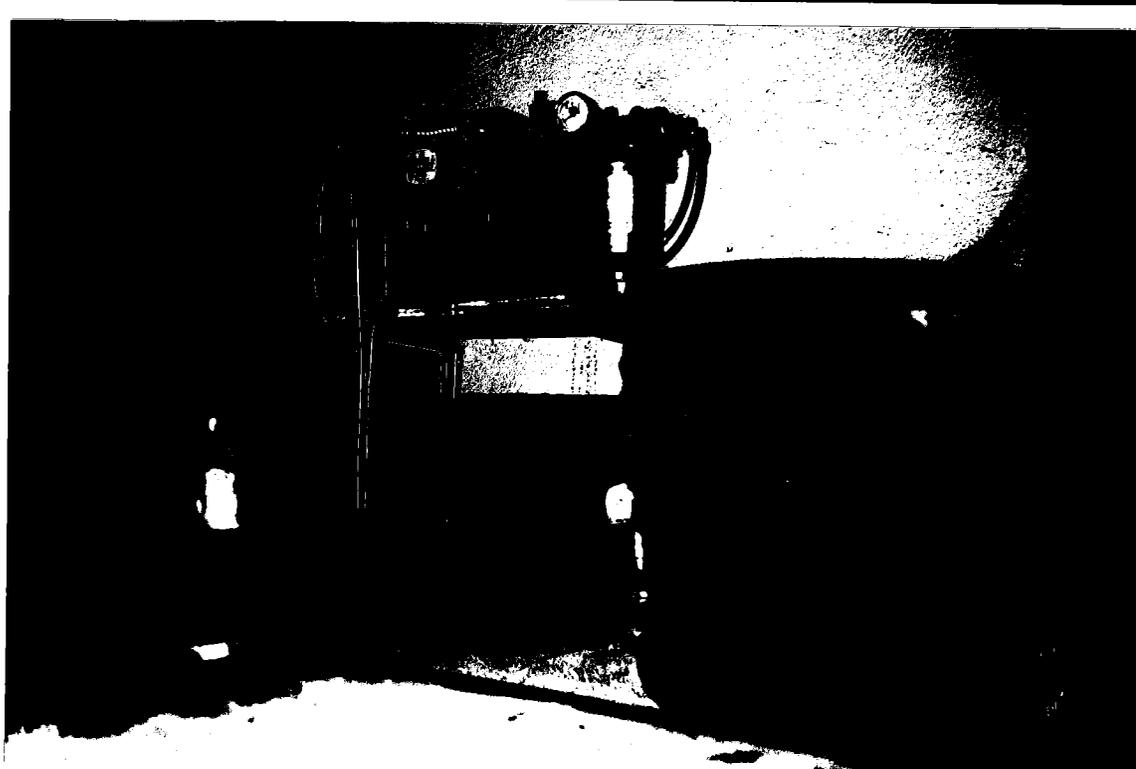


PHOTO: 3  
DATE: 98-12-11  
Brûleur  
installé sur  
le réservoir  
de fuel.



H. Frigon.

N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-00637-03  
IDENTIFICATION: GMS (Triadem)  
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 4  
DATE: 98-12-11  
Conteneurs  
de 5 gallons  
Filtres à  
égoutter dans  
un des conteneurs  
et filtres  
égoutter dans  
l'autre conteneur



PHOTO: \_\_\_\_\_  
DATE: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

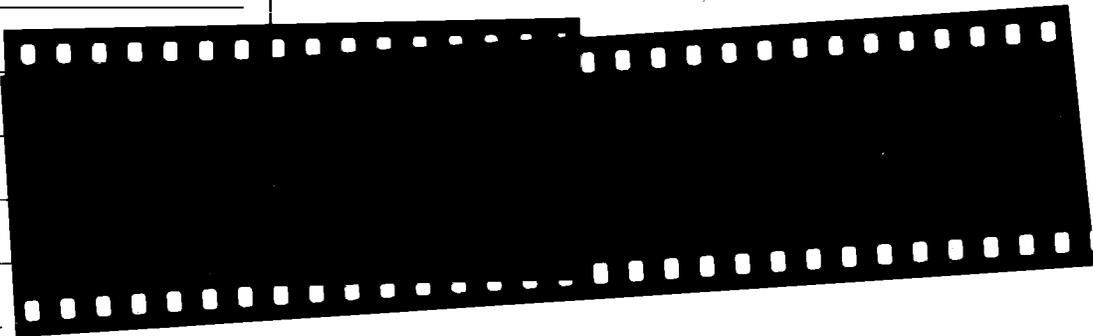


PHOTO: \_\_\_\_\_  
DATE: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*H. Frigon*



Direction régionale de Laval

**CERTIFIÉ**

Le 16 juin 1998

**AVIS D'INFRACTION**

Mianikof Antonios (GMS Triadam)  
510, Boul. Labelle  
Laval (Québec)  
H7V 2T2

N/Réf: P-7610-13-01-00637-03

Objet : Utilisation à des fins énergétiques des huiles usées sans permis et sans autorisation au 510 Boul. Labelle à Laval.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 05 juin 1998 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi :

Utilisation énergétique d'huile usée sans avoir obtenu au préalable de permis et de certificat d'autorisation à cette fin.

- Loi sur la qualité de l'environnement ;

. Articles 22 et 70.9

Nous vous demandons de cesser immédiatement cette activité.

1, Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1  
Téléphone : (514) 662-2616 Télécopieur : (514) 662-3089



**AVIS D'INFRACTION**

- 2 -

N/Réf. : P-7610-13-01-000637-03

Le 16 juin 1998

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Hélène Frigon au (450) 662-2616 poste 233.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le directeur régional,

  
Jean Rivet

JR/HF/hf



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00637-03

DATE DE RÉDACTION: 98-06-10

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 98-06-05

HEURE: arrivée: 11H00  
départ: 11H30

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **MIANIKOF ANTONIOS (GMS TRIADAM)**  
510 Boul. Labelle  
Laval, P. Qué.  
H7V 2T2

. PLAIGNANT (e) : rencontré? **non**

. NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE:

Aut. 53-54.

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

**M. Tony Miasnikof, propriétaire**

**(514) 688-4941**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 4

. BUT: Vérifier si l'entreprise possède l'équipement requis pour le brûlage d'huile usée.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je rencontre M. Tony Miasnikof, je me dirige vers les réservoirs d'huile usée et regarde minutieusement la façon dont ils sont installés, ainsi que la tuyauterie connexe. Sur le dessus des réservoirs il y a une petite pompe utilisée pour acheminer l'huile usée vers la fournaise suspendue au plafond. Je demande à M. Miasnikof s'il brûle ses huiles usées. En premier lieu, il me répond que non, mais je lui dit que la façon dont est installé son équipement, on peut constater le contraire. Il dit alors qu'il a effectivement essayer mais, cela n'a pas donné de bons résultats.

Dans le garage, il y avait la présence d'un baril contenant de l'huile usée venant d'un client selon M. Miasnikof et je lui ai demandé lequel et il m'a répondu qu'il s'agissait d'un client de Laval Ouest, sans le nommer. Je lui ai aussi demandé pourquoi il acceptait de prendre des huiles usées de client s'il devait payer pour l'éliminer. Il m'a dit que c'était pour rendre service.

Les deux réservoirs de 2000 litres étaient à demi plein et lors de la dernière inspection, le 07 mai 1998, les deux réservoirs étaient au quart plein et M. Miasnikof m'a dit qu'il effectuait très peu de changement d'huile puisque sa spécialité est le silencieux.

---

### 3. CONCLUSION

---

### 4. RECOMMANDATION

Attendre l'avis de Roger Martel afin de vérifier si nous allons transmettre le dossier aux enquêtes ou envoyer un avis d'infraction.

---

### 5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE: 98-06-10

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE: 98-06-12

#### . COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

*Envoyer un avis d'infraction puisque toutes les installations sont en place pour brûler des huiles usées et que le garage a admis avoir brûlé des huiles usées. Refaire une inspection à l'automne lorsque la fournaise sera en marche. Nous pouvons demander l'assistance de Roger Martel si il y a toujours du brûlage d'huiles usées.*



ANTONIOS MIASNIKOF

# GMS

SI LA COMPÉTITION NE PEUT LE FAIRE,  
NOUS LE FAISONS !!!  
IF THE COMPETITION CANNOT MAKE IT,  
WE DO IT !!!

TRIADAM INC.  
510 Boul. Labelle  
Laval, Québec H7V 2T2  
Tél.: (514) 688-4941



Photo #: 3 Date: 98-06-05

Identification : GMS

Municipalité: Laval

Note: Niveau visible  
 de l'extérieur des  
 réservoirs d'huile  
 usés.

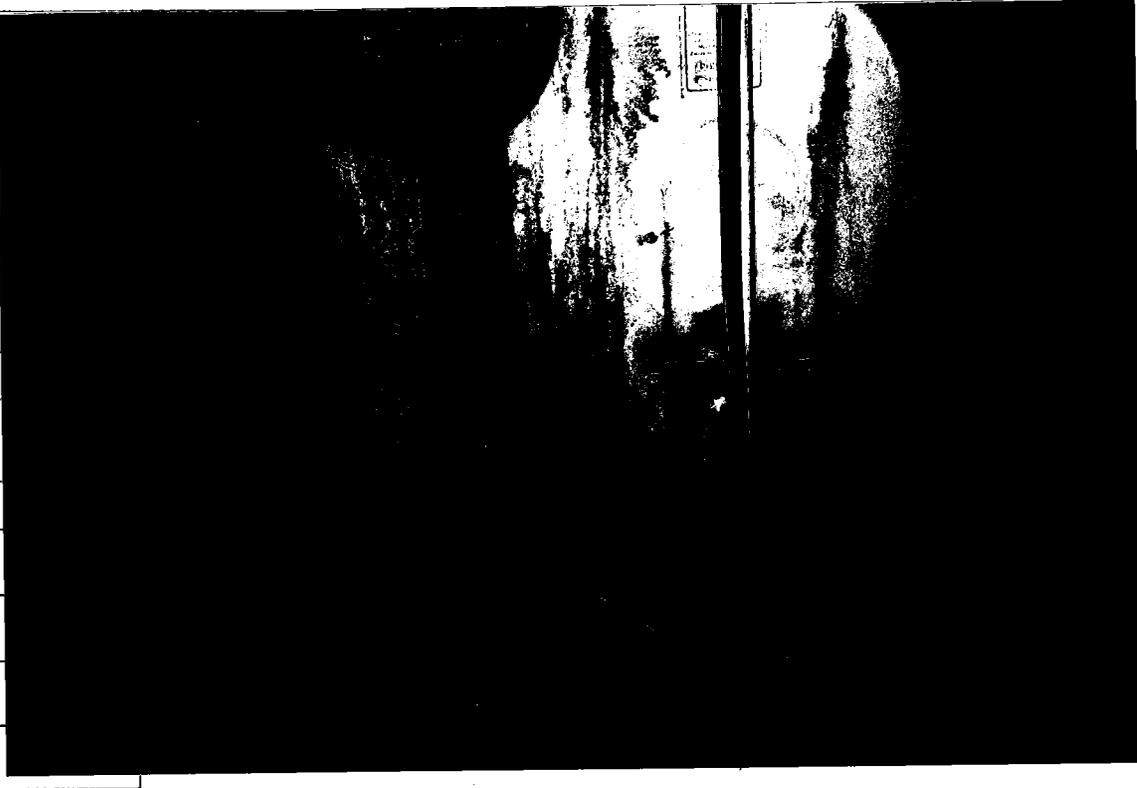


Photo #: 4 Date: 98-06-05

Identification : GMS

Municipalité: Laval

Note: Fournaise  
vue de l'arrière  
On voit le tuyau  
d'arrivée

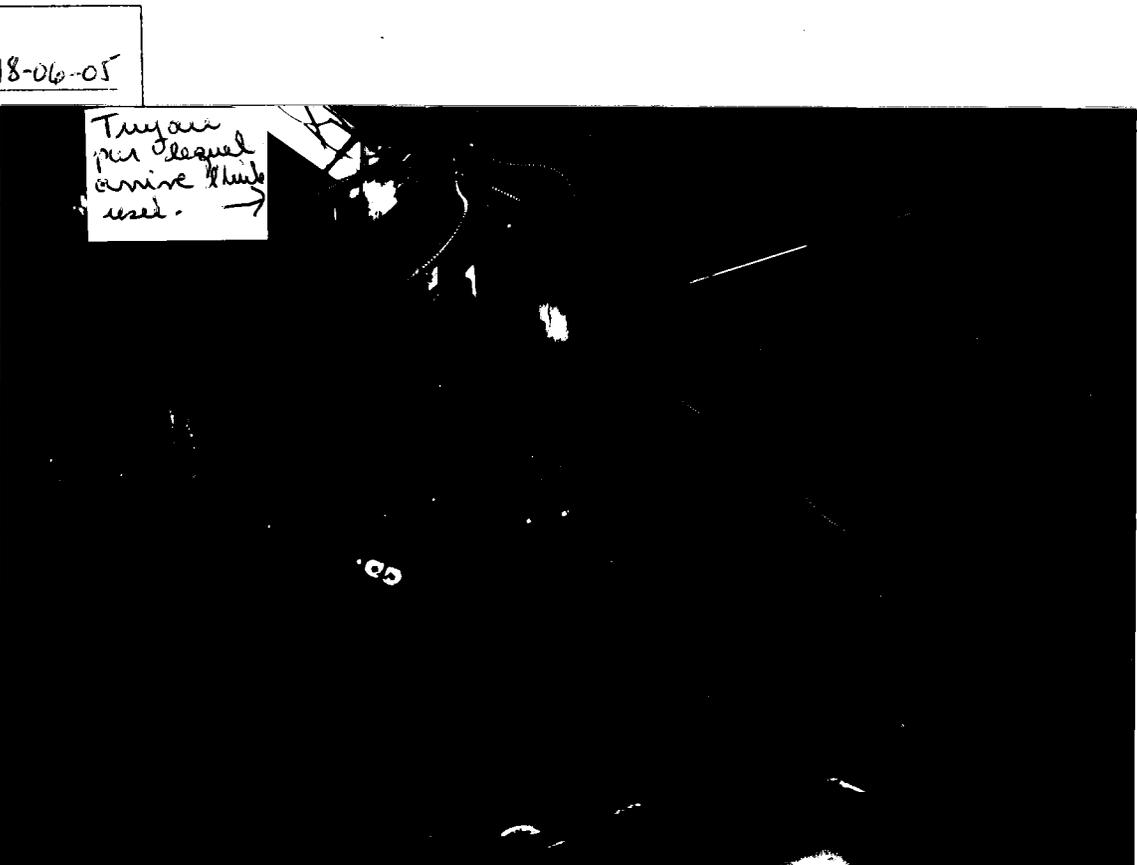
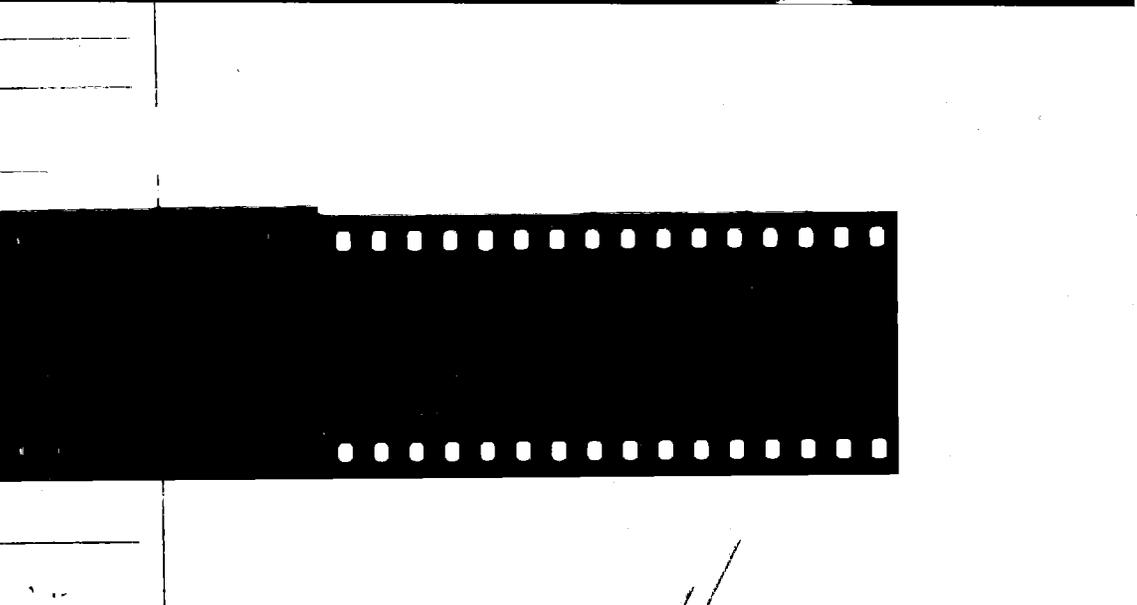


Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_



Photographié par: Frizon



Photo #: 1 Date: 98-06-05

Identification : GMS

Municipalité: Laval

Note: Petite pompe  
au-dessus des  
réservoirs pour  
collecter l'huile  
usée à la fonderie



Photo #: 2 Date: 98-06-05

Identification : GMS

Municipalité: Laval

Note: Fonderie et  
tuyauterie au mur  
qui amène l'huile  
usée vers la fonderie

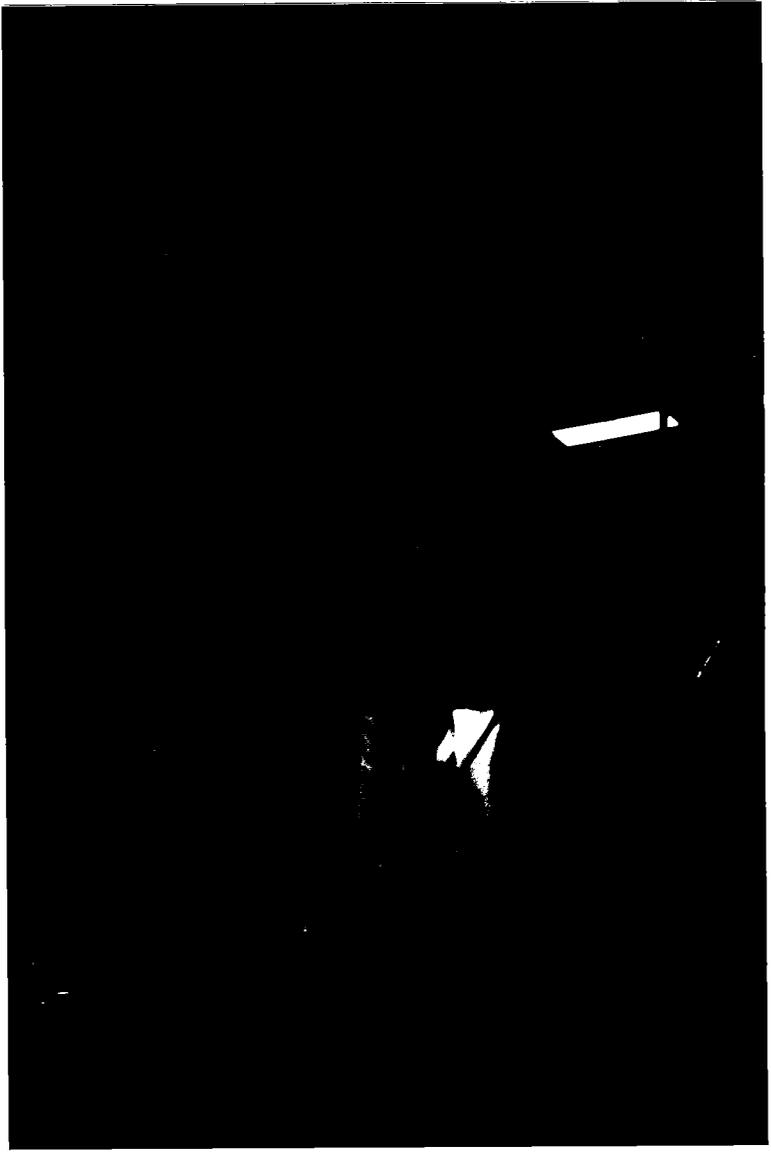


Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Photographié par: Frigolet

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00637-03

DATE DE RÉDACTION: 98-05-27

---

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 98-05-07

HEURE: arrivée: 14H15  
départ: 15H00

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **MIASNIKOF ANTONIOS (GMS TRIADAM)**  
**510, Curé Labelle**  
**Laval, Qué.**  
**H7V 2T2**

. PLAIGNANT (e) : rencontré? **non**

. NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE:

*art. 53-54*

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

**M. Tony Miasnikof, propriétaire**

**(514) 688-4941**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 1

. BUT: Vérifier si l'entreprise effectue une activité de brûlage d'huile usée.

---

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Sur les lieux, je n'ai constaté la présence d'aucun équipement qui pourrait être utilisé pour le brûlage d'huile usée. Il y avait la présence de deux réservoirs hors terre intérieur de 2000 litres d'huile usée remplis au quart. L'huile usée est récupérée par Philips Environnement. À l'extérieur en avant du garage, il y a un réservoir souterrain vide qui n'a jamais été utilisé par le propriétaire actuel depuis 1993. Ce dossier est suivi par le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, par M. André Gourde. Le propriétaire m'a montré les documents concernant ce dossier.

Le 98-05-28

J'ai communiqué avec le plaignant pour l'informer de la situation. Celui-ci m'informe qu'il est mécanicien ayant déjà travaillé à ce garage et que c'est lui qui opérait la fournaise pour le brûlage d'huile usée. Il dit qu'elle est en haut des réservoirs d'huile usée mais qu'on ne le voit pas lorsqu'il y a une auto sur le cylindre hydraulique pour être réparée, ce qui était le cas lors de l'inspection. Il m'a dit que le propriétaire rempli les deux réservoirs d'huile durant l'été avec les changements d'huile qu'il effectue lui-même et de l'huile que certaines personnes viennent lui porter. Il m'a aussi suggéré de faire attention, car il semble que le propriétaire en question est assez agressif. Il m'a dit qu'il s'est fait congédié au début du mois de mai et qu'en allant chercher sa paye finale il s'est fait cassé le pied en se faisant sauté dessus par les deux fils du propriétaire.

---

### 3. CONCLUSION

---

### 4. RECOMMANDATION

Faire une nouvelle inspection afin de vérifier s'il y a effectivement de l'équipement en place pour le brûlage d'huile usée.

---

### 5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE:98-05-28

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:98-06-12

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

O.K.

---

---

---

---



Deux réservoirs d'huile usée de 2000 litres.  
Les deux réservoirs sont remplis au quart.

**BANQUE DE DONNÉES DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE MENVIQ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS (GERSOL)  
FICHE TECHNIQUE DES NOUVELLES INSCRIPTIONS  
RÉF.: 5124-07-11**

IDENTIFICATION

NO SÉQUENTIEL: \_\_\_\_\_

Nom du lieu: Produits Shell Canada, boul. St-Martin

Municipalité: Laval

Région administrative: (no) 13 Numéro de réf.: G-7610-13-01-00507 03

GÉNÉRALITÉS

Date d'ouverture du dossier: 94-10-04 Ch. de projet: Alain Rochon

Avancement du dossier:

1988: \_\_\_\_\_ 1989: \_\_\_\_\_ 1990: \_\_\_\_\_ 1991: \_\_\_\_\_

1992: \_\_\_\_\_ 1993: \_\_\_\_\_ 1994: C + R + T 1995: \_\_\_\_\_

1996: \_\_\_\_\_ 1997: \_\_\_\_\_ 1998: \_\_\_\_\_ 1999: \_\_\_\_\_

SA: sans action C: caractérisation R: restauration SE: suivi environnemental T: terminé

CARACTÉRISTIQUES

Type de propriétaire du terrain: PC

PI: privé industriel M: municipalité HQ: Hydro-Québec  
PC: privé commercial GQ: gouvernement du Québec I: institution  
PA: privé autre GF: gouvernement fédéral

Usage actuel du terrain: RS Zonage futur du terrain: ?

V: vacant BI: bâtiment industriel RL: résidentiel C: commercial I: industriel  
H: habitation BC: bâtiment commercial RF: récréatif Ag: agricole Au: autre  
RS: réservoir souterrain(MER) A: autre  
BPI: bâtiment public et institutionnel

Types de contaminants prioritaires: 1- Essence  
(maximum 5) 2- \_\_\_\_\_  
3- \_\_\_\_\_  
4- \_\_\_\_\_  
5- \_\_\_\_\_

Contamination: 0 O: organique, I: inorganique, M: mixte (org + inorg.)

Superficie du lieu contaminé: ? m<sup>2</sup>

Volume(s) de sol contaminé: ? m<sup>3</sup> >B et ? m<sup>3</sup> >C

Évaluation du coût de la restauration: ? \$

DATE DE MISE À JOUR DE LA FICHE: ~~94-11-25~~ 95-10-11

N.B.: Si réponse inconnue inscrire: ?  
Si information non applicable inscrire: NA